

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	18 Procurations
Date de la convocation :	03.12.2025
Date d'affichage :	03.12.2025

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit du mois de Décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

18 Présents : Y. HUTCHINSON - A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN - L. BASECQ - P. CAREY - S. VAN EECKE - D. DUMONT - C LEFEBVRE - X. DUBOIS - F. BOULANGER - S. MOUVEAUX - C. ANNAERT - P. PACCOU - P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS

0 Absents ayant donné pouvoir :
0 Excusés :

Madame Sylvie VAN EECKE a été désignée comme secrétaire de séance.

2025-36 : Subvention à l'association pour le don du sang bénévole – Année 2025

Rapporteur : Ludovic BASECQ

Il est rappelé au conseil municipal que la commune soutient le monde associatif œuvrant à l'intérêt général et qui intervient sur le territoire de la commune.

L'association pour le don du sang bénévole de Pérenchies, Verlinghem, Lompret et Prémesques a pour objectif de susciter le don volontaire et bénévole du sang.

Dans le cadre des subventions allouées au titre de l'année 2025, il est proposé, afin de soutenir l'association, d'allouer une subvention d'un montant de 150.00 € à l'association pour le don du sang bénévole.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 059-215904707-20251208-202536-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 150.00 € au Don du sang bénévole. Cette subvention sera imputée au budget de l'exercice 2025, article 65748.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prémesques, le 11/12/2025,
Affiché le 11/12/2025,
Transmis au contrôle de légalité le 11/12/2025,

Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON



La Secrétaire de Séance
Sylvie VAN EECKE